

## Valeurs universelles et pratiques ecclésiales

Une lettre de « La Croix », datée du 7 novembre 2002, annonçait une enquête intitulée : « **Y a-t-il des valeurs universelles ?** » Un encadré de Bruno Frappat énonçait haut et clair quelques unes de ces valeurs auxquelles nous croyons : « **La liberté est supérieure à l'oppression** » ; « **le pluralisme est une richesse plus grande que le totalitarisme** » ; « **l'égalité de l'homme et de la femme est plus prometteuse d'avenir que la sujétion** ».

Par rapport à ces valeurs, trois questions sont posées :

- 1- « Pourquoi ces valeurs ne sont-elles pas plus désirables aux yeux d'autres sociétés ? »
- 2- « Quelles sont les faiblesses de ces valeurs et quelles sont leurs forces ? »
- 3- « Négligeons-nous certaines valeurs venues d'ailleurs ? »

Pour beaucoup d'amis chrétiens et pour moi-même, ces valeurs sont essentielles et elles suscitent des militances qui donnent sens à notre vie. Et cela entraîne **une quatrième question** : **Dans l'Eglise catholique, l'Institution ecclésiale a-t-elle le souci d'incarner ces valeurs afin qu'elles soient visibles aux yeux de tous, crédibles et désirables par tous ?** Je ne parle pas des individualités dans cette Eglise ; nul doute que l'enquête annoncée donnera de multiples exemples de liberté, de pluralisme et d'égalité entre homme et femme.

Mais le visage concret donné par l'Institution contredit trop souvent les belles déclarations de principes et les gestes prophétiques des membres de l'Eglise. Un exemple : l'Assemblée des évêques à Lourdes en novembre. Nous savons que c'est le lieu des grandes décisions et orientations pour les catholiques français. Le Bulletin du SNOP, fin octobre 2002, donne la composition de cette assemblée pour cette année : le nonce apostolique, 112 évêques titulaires, 13 évêques émérites, 16 évêques étrangers invités, 5 secrétaires généraux, 32 secrétaires nationaux, 10 représentants des prêtres, 1 représentant des diacres, 7 représentants des religieux, 3 représentantes des religieuses, 1 représentante des moniales, 4 représentants des autres confessions chrétiennes, 3 experts de la Conférence.

Premier constat : les évêques ont ouvert la porte à de nombreux représentants. Avec ces derniers ou en leur présence ils débattent et décident.

Deuxième constat : aucun « représentant » du laïcat, au même titre qu'il y a des représentants des prêtres. J'entends les objections : mais les pasteurs sont là au nom de leurs fidèles et pour leur bien ! C'était l'ecclésiologie de Vatican I : d'un côté les pasteurs, de l'autre le troupeau. On dira aussi : parmi les 32 secrétaires nationaux de Mouvements divers, il y a bien quelques laïcs ; et puis, le porte-parole de l'épiscopat est une femme, mère de famille...

Parlant des « laïcs », je veux évoquer cette Eglise d'en bas, les femmes et les hommes engagés dans leurs communautés, porteurs ou non de lettre de mission, élus ou cooptés par leurs frères et sœurs dans la foi, servant l'Eglise au plus près dans les équipes animatrices, les conseils pastoraux, la catéchèse, la liturgie, la préparation aux sacrements, l'animation des assemblées de prière, etc...

Les missions qu'ils exercent ont été ardemment souhaitées et définies par les synodes diocésains et la « Lettre des évêques aux catholiques de France ». Ces laïcs, dont certains ont une solide formation théologique, représentent des courants fort divers qui font référence à Vatican II, avec les nuances que l'on sait : chrétiens des parvis, charismatiques, chrétiens plus traditionnels... Tous ont en commun d'assumer à égalité avec les quelques prêtres sur le terrain, la responsabilité de la pastorale dans un secteur donné. Si les prêtres sont représentés à l'Assemblée des évêques, pourquoi pas les laïcs, à égalité de représentation ?

On dira : mais on s'éloigne de plus en plus d'une « Conférence épiscopale » proprement dite ! Est-ce si grave? Ce rassemblement périodique des hauts responsables n'en est pas au premier changement. Les pays voisins connaissent des rassemblements nationaux où le laïcat est représenté comme tel : les Allemands avec le Katholikentag, les Belges avec leur conseil inter-diocésain des laïcs... Les Eglises sœurs, notamment les protestants et les anglicans, organisent des assemblées avec des collèges de pasteurs et de laïcs.

L'Eglise-communion qui se met en place à la base appelle une visualisation au sein des structures à l'échelon national. L'heure semble venue de signifier le pluralisme et l'égalité homme-femme par une **Assemblée synodale de l'Eglise de France** qui serait autre chose que la Conférence des Evêques. Pourquoi pas une Assemblée avec trois collèges : celui des évêques, celui des prêtres et des religieux/ses, celui des laïcs ? Ces derniers seraient des élus des communautés, suivant le nombre de places attribuées. Si l'innovation de trois collèges fait peur, on pourrait commencer par autoriser la présence d'un délégué laïc par province ecclésiastique. Ces provinces, au nombre de quinze, viennent d'être réorganisées ; imaginons par exemple quinze délégués élus par leurs pairs des conseils diocésains de pastorale.

Une telle assemblée, aux prises de paroles libres et diversifiées, aurait sans doute un impact plus fort quand il s'agit de proposer des valeurs concernant le mariage ou le lien de l'Eglise avec la société, autant de lieux où les laïcs sont au premier rang. Peut-être aussi émergeraient des solutions nouvelles concernant la pratique sacramentelle et les ministres ordonnés. Les cris de faim dans les déserts d'eucharistie faute de prêtres, auraient sans doute plus de chance d'être prononcés vigoureusement, et même entendus.

*« Il reste encore beaucoup à faire »,* dit la Lettre des Evêques aux catholiques de France.

Claude BERNARD, 12/11/2002 –9/1/2003